

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 17 décembre 2015

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. ROZOY

Convocation envoyée le 10 décembre 2015

Publié le 18 décembre 2015

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 63

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 14

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Christine MARTIN	M. Patrick ORSOLA
M. Pierre PRIBETICH	Mme Lê Chinh AVENA	M. François NOWOTNY
M. Thierry FALCONNET	Mme Hélène ROY	Mme Florence LUCISANO
M. Patrick CHAPUIS	M. Georges MAGLICA	M. Jean DUBUET
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Chantal TROUWBORST	M. Gaston FOUCHERES
M. Rémi DETANG	M. Joël MEKHANTAR	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Catherine HERVIEU	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. José ALMEIDA	M. Jean-Yves PIAN	Mme Céline TONOT
M. François DESEILLE	Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Jean-Philippe MOREL
Mme Colette POPARD	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Nicolas BOURNY
M. Michel JULIEN	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Didier MARTIN	M. François HELIE	M. Jean-Louis DUMONT
M. Michel ROTGER	Mme Chantal OUTHIER	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Jean-Patrick MASSON	M. Emmanuel BICHOT	M. Dominique SARTOR
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Lydie CHAMPION
M. André GERVAIS	M. Hervé BRUYERE	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Anne DILLENSEGER	M. Jean ESMONIN	M. Philippe BELLEVILLE
M. Charles ROZOY	Mme Sandrine RICHARD	M. Gilbert MENUT
M. Patrick MOREAU	M. Yves-Marie BRUGNOT	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Stéphanie MODDE	Mme Louise BORSATO-MARIN	M. Cyril GAUCHER
Mme Françoise TENENBAUM	M. Louis LEGRAND	M. Adrien GUENE.

Membres absents :

M. Jean-François DODET	M. Frédéric FAVERJON pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
M. Édouard CAVIN	M. Dominique GRIMPRET pouvoir à M. Patrick ORSOLA
	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Didier MARTIN
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
	Mme Danielle JUBAN pouvoir à M. Georges MAGLICA
	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Mme Sladana ZIVKOVIC
	M. Alain HOUPERT pouvoir à Mme Chantal OUTHIER
	Mme Anne ERSCHENS pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	Mme Catherine VANDRIESESSE pouvoir à M. François HELIE
	Mme Claudine DAL MOLIN pouvoir à M. Thierry FALCONNET
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	Mme Corinne PIOMBINO pouvoir à M. Jean-Michel VERPILLOT
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à M. Gilbert MENUT.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE

Convention d'administration générale entre la Communauté Urbaine Grand Dijon et le Syndicat Mixte de l'Aéroport Dijon-Longvic

Le Syndicat Mixte de l'Aéroport de Dijon Longvic (SMADL), créé le 1er septembre 2014 à l'initiative du Grand Dijon et du Conseil Régional de Bourgogne, a pour objet de développer et pérenniser l'activité aéroportuaire et activités connexes sur la plateforme de l'aéroport de Dijon Longvic.

Afin de consacrer l'essentiel de ses ressources à l'étude et la réalisation des projets relevant de ses statuts, les Collectivités initiatrices proposent de ne pas doter le SMADL de personnel qui grèverait son exploitation de charges fixes.

Le SMADL souhaite donc s'attacher les services d'un opérateur afin d'assurer, pour son compte, les missions d'administration générale, de gestion locative, des commandes et des marchés, la réalisation d'études pré-opérationnelles et des travaux qui en découlent telles qu'elles sont définies dans la présente convention.

De par les compétences et l'expérience que le Grand Dijon a su développer de longue date en assurant une prestation de service complète dans l'exercice des compétences qui lui sont déléguées, les services du Grand Dijon sont à même d'accompagner le développement du SMADL en assurant en partie les missions relevant de ses obligations.

La convention ci-jointe définit ainsi le contenu des missions d'administration générale qui seraient assurées par le Grand Dijon pour le compte du SMADL. Elles sont détaillées selon les rubriques suivantes :

- Vie sociale,
- Gestion comptable et financière,
- Gestion des commandes et des marchés de prestations de services et de travaux,
- Études pré-opérationnelles et maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux.

D'une durée de 5 ans, la convention prendra effet à la date la plus ancienne des délibérations du Comité Syndical et du Conseil communautaire.

Les prestations du Grand Dijon sont effectuées à titre gratuit sauf celles relevant d'étude pré-opérationnelle et de délégation de maîtrise d'ouvrage. Dans ce dernier cas, les rémunérations seront déterminées sur proposition du Grand Dijon en fonction de l'ampleur des projets et avec accord du SMADL.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** le projet de convention d'administration générale à intervenir entre le Syndicat Mixte de l'Aéroport Dijon Longvic et la Communauté urbaine du Grand Dijon ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la dite convention ainsi que toutes les pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 75

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 2 (M. JOSÉ ALMEIDA, M. JEAN-CLAUDE GIRARD)

DONT 14 PROCURATIONS